

MAZARS HAUTS DE FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 300.960 €
Siège social : Villeneuve d'Ascq (59650) – 22, rue Denis Papin
326 637 204 RCS Lille Métropole
(ci-après la « Société »)

**DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 09 décembre 2024**

Les soussignés :

- La société FORVIS MAZARS SA, représentant 300.954 actions,
- Madame Audrey GUGGINO-CRENU, représentant 1 action,
- Madame Camille DUPONT, représentant 1 action,
- Madame Isabelle MASSA, représentant 1 action,
- Madame Isabelle SAPET, représentant 1 action,
- Monsieur Jean-Philippe VAN DIJK, représentant 1 action,
- Monsieur David DECROIX, représentant 1 action,

Détenant ensemble 300.960 actions, soit la totalité des actions de la société MAZARS HAUTS DE FRANCE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société MAZARS HAUTS DE FRANCE et conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et de l'article 21.3.3 « acte sous seing privé » des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- Le texte des décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Modification de la dénomination sociale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale, le nom commercial, l'enseigne et le nom de domaine de la Société qui devient, à compter de ce jour, " FORVIS MAZARS HAUTS DE FRANCE ".

DEUXIEME DECISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 – DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est : FORVIS MAZARS HAUTS DE FRANCE.

La société est inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables sous sa dénomination sociale ainsi que sur la liste des commissaires aux comptes.

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, devront non seulement faire précéder ou suivre la dénomination sociale des mots « société par actions simplifiée » ou des lettres S.A.S. et de l'énonciation du montant du capital social, mais aussi faire suivre cette dénomination de la mention « société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes » et de l'indication du tableau de la circonscription de l'Ordre des experts comptables sur lequel la société est inscrite et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes auprès de laquelle la société est inscrite.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à Villeneuve d'Ascq
Le 09 décembre 2024

Associés

Signatures

FORVIS MAZARS SA, représentée par Alain CHAVANCE

DocuSigned by:
Alain Chavance
3CD8E8C8ED66439...

Mme Audrey GUGGINO-CRENU

Signé par :

Audrey GUGGINO-CRENU

5E162A5D0B904B6...

Mme Camille DUPONT

Signé par :

Camille DUPONT

ETBD683A07C84A5...

Mme Isabelle MASSA

Signé par :

Isabelle MASSA

CA43537EE7A04B8...

Mme Isabelle SAPET

Signé par :

Isabelle SAPET

9F4CEB179DBB480...

M. Jean-Philippe VAN DIJK

Signé par :

Jean-Philippe VAN DIJK

4F25096271254A3...

M. David DECROIX

Signé par :

David DECROIX

D98304CD120041C...